



Garantie Limitée - Luminaires

Termes Général

Les produits NDR Electric sont garantis pour un (1) an suivant leur date de livraison. Pendant cette période, la garantie couvre tout défaut de fabrication, et à la discrétion de NDR, le produit en question sera réparé ou remplacé. Aucun remboursement de main-d'œuvre d'installation ou transport sera accepté.

Une copie de la facture originale d'achat devra être soumise pour toutes demandes de garantie. Aucune marchandise ne pourra être retournée sans l'autorisation de NDR (Département Service à La Clientèle).

Catégories de produits et période de garantie :

Luminaires Encastrés et Garnitures (excluant produits DEL):	1 an (transformateurs bas voltage inclus)
Dessous-Armoires (excluant produits DEL):	1 an (transformateurs et ballasts inclus)
Luminaires Variés:	1 an

Garantie Produits DEL

NDR Electric fait tous les efforts possibles durant la fabrication de ses produits pour utiliser la meilleure qualité d'émetteurs DEL, mais la nature de fabrication des DEL signifie qu'il pourrait avoir des légères fluctuations de performance de la température de couleur (+/- 250K) entre les modules DEL individuels. Tous les efforts seront faits pour s'assurer que le produit de remplacement est équivalent au produit initial, mais nous ne pouvons pas garantir une équivalence parfaite.

Catégories de produits DEL et période de garantie :

Luminaires Encastrés DEL et Garnitures DEL:	3 years
Dessous-Armoires DEL et Luminaires D'Atelier DEL:	3 years
Séries Razor DEL:	5 years
Séries Edge DEL:	
Séries Orbit DEL:	
Séries Triad DEL:	
Séries Apex DEL:	
Séries Wrap & Linéaire DEL:	
Séries Plafonnier DEL:	
Éclairage de Sécurité DEL:	

Exceptions à la Garantie

La garantie décrite ci-haut ne s'applique pas aux circonstances suivantes:

- 1 - *Bris ou dommage résultant de l'usure normale, de négligence, accident ou mauvais traitement.*
- 2 - *D'une mauvaise installation, application contradictoire au produit, dommage causé par une fluctuation électrique, feu, inondation ou tout autre acte de nature.*
- 3 - *Bris ou dommage aux produits qui ont été modifiés ou intégrés à un autre produit provenant d'un autre manufacturier.*